



Casque de protection auditive « Auris Plus » pour les enfants qui ont besoin de se concentrer – aucune distraction sonore

€ 2797
EN352



Manual | Manuel

Domaine d'application :

Utilisée et entretenue correctement, cette protection auditive offre une excellente protection contre les bruits nuisibles ou gênants, par exemple ceux émis par les machines dynamiques que l'on trouve dans les ateliers, les tronçonneuses ou autres appareils similaires. Elle permet également de réduire considérablement les niveaux sonores plus élevés provenant d'autres sources, par exemple dans les salles de classe. Il en résulte une meilleure capacité de concentration, ce qui peut avoir un effet positif sur les résultats scolaires des enfants.

Exigences légales :

Ce protecteur auditif répond aux exigences du règlement européen (UE) 2016/425 par la norme européenne EN352-1:2020 « Protectors individuels contre le bruit - Exigences générales - Partie 1 : Serre-tête ».

Marquage CE :

Le marquage CE a été délivré par l'organisme suivant : 2797 (BSI Group The Netherlands B.V.)

Utilisation / Mode d'emploi : (Casque antibruit)

1. Tirez les coquilles antibruit vers le bas à partir de l'arceau semi-circulaire.
2. Écartez ensuite les coquilles suffisamment pour pouvoir les mettre facilement.
3. Pour régler les coquilles antibruit, tirez-les lentement vers le bas ou poussez-les vers le haut jusqu'à la position souhaitée.
4. Positionnez les coquilles réglables de manière à ce qu'elles recouvrent entièrement le pavillon de l'oreille, c'est-à-dire que le rembourrage l'entoure complètement.
5. Pour retirer les protections auditives, saisissez-les à nouveau des deux mains au niveau des coquilles, écartez-les, puis retirez-les.
6. Rabattez ensuite les coquilles dans l'arceau.

Conseil :

Si la protection auditive est utilisée conformément aux instructions, non seulement vous percevez votre propre voix de manière nettement différente, mais les bruits extérieurs sont également perçus comme étant nettement plus faibles. Cela signifie que les bruits gênants sont atténués, mais qu'il est tout de même possible de converser.

Avertissement :

1. Ces casques antibruit à coques sont de « taille moyenne » selon la norme EN352-1 et conviennent donc particulièrement bien aux enfants (recommandés à partir de 5 ans). Cela concerne les articles 70042, 70043, 70044, 70048, 70049, 70056, 70057 et 70058.

2. La protection auditive doit être régulièrement contrôlée afin de détecter d'éventuels dommages. Mettez la protection auditive avant d'être exposé au bruit et portez-la pendant toute la durée de l'exposition. Cette protection auditive n'offre une protection suffisante que si vous suivez ces recommandations.
3. La protection auditive peut être endommagée par certaines substances chimiques. Pour plus d'informations, veuillez contacter le fabricant.
4. Les casques antibruit, et en particulier les coussinets, peuvent se détériorer avec le temps et l'usure et doivent être inspectés régulièrement, par exemple pour détecter les fissures et les fuites. Remplacez votre protection auditive après 2 à 3 ans d'utilisation normale ou plus tôt si elle montre des signes de détérioration.
5. Notez que l'utilisation de housses hygiéniques peut nuire aux performances acoustiques de la protection auditive.
6. Veillez à ce que la protection auditive soit portée en permanence dans les environnements bruyants.
7. La protection auditive n'offre pas une protection suffisante si elle n'est pas correctement ajustée et si elle n'est pas régulièrement contrôlée pour détecter d'éventuels dommages.
8. Si les recommandations ne sont pas respectées, la protection auditive ne garantit pas une protection suffisante.
9. Veillez à ce que la protection auditive à coquilles soit utilisée conformément aux instructions du fabricant et maintenue en état de fonctionnement.

Remplacer :

L'ensemble du dispositif de protection auditive doit être remplacé au moins tous les 2 à 3 ans afin de garantir une protection suffisante. Il n'existe pas de pièces de rechange interchangeables. N'essayez donc pas de remplacer vous-même des pièces du dispositif de protection auditive. Cela pourrait nuire à la fonction de protection et/ou endommager l'ensemble du dispositif de protection auditive.

Nettoyage :

Nettoyez la protection auditive à l'eau chaude savonneuse. N'utilisez pas de solvants organiques ni d'alcool pour le nettoyage.

Désinfecter :

1. En fonction de l'intensité d'utilisation, la protection auditive doit être désinfectée tous les 3 mois.
2. Toutes les parties de la protection auditive qui entrent en contact avec l'utilisateur doivent être désinfectées. Pour la désinfection, utilisez un produit adapté aux matières plastiques et sans danger pour l'utilisateur.

Matériau :

Plastique POM (arceau semi-circulaire), ABS/HIPS (capsule) ainsi que mousse PU et similicuir PVC souple (rembourrage, revêtement, inserts)

Conservation :

1. Lorsque les protections auditives ne sont pas utilisées, elles doivent être rangées dans un sac propre et hermétique, ainsi que dans un carton résistant aux chocs.
2. Pour les modèles en cuir synthétique, la température de stockage ne doit pas dépasser 45 °C. Le matériau écologique utilisé pour le cuir synthétique peut subir des altérations qualitatives au fil du temps lorsqu'il est exposé à des températures élevées, tant pendant le stockage que pendant l'utilisation.

Poids : env. 209 g

Manual | Manuel: www.timetex.com/docs

valeurs d'atténuation
SNR: 25.0 dB (H: 30.1 dB | M: 22.2 dB | L: 15.9 dB)

Frequency (Hz)	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Mean Attenuation (dB)	21.6	18.0	15.4	22.6	31.4	34.0	38.5	38.3
Standard Deviation (dB)	6.5	3.1	3.8	3.3	3.9	5.1	3.2	4.5
APV (dB)	15.1	14.9	11.6	19.2	27.4	28.9	35.3	33.7
Average values	Hm (dB)	34	Mm (dB)	25	Lm (dB)	18.9	SNRm (dB)	27.8
Standard deviation	Hs (dB)	3.8	Ms (dB)	2.8	Ls (dB)	3.1	SNRs (dB)	2.8

Vous pouvez consulter la déclaration de conformité à l'adresse suivante :

www.timetex.de/keAurisPlus
www.timetex.at/keAurisPlus | www.timetex.ch/keAurisPlus

Fabricant :

©TimeTEX HERMEDIA Verlag GmbH · Ländenstrasse 10 · 93339 Riedenburg · Germany
TimeTEX AT · Linz | TimeTEX CH · Bülchingen | www.timetex.com | info@timetex.com
Verpackung zu Nachweiszwecken aufbewahren.

Test CE :

CRITT SPORT LOISIRS
ZA du Santal, 21 rue Albert EINSTEIN
86100 – CHATELLERAULT
France

Homologation CE : Notify Body No. 2797

BSI Group The Netherlands B.V.
Say Building – John M. Keynesplein 9
1066 EP Amsterdam
Netherlands